

Impôt anticipé: réforme concernant les obligations et les papiers monétaires

Fil d'Ariane

Accueil

Positions | 30 janvier 2019

L'impôt anticipé est un impôt prélevé à la source sur les intérêts, les dividendes, les gains de loterie et certaines prestations d'assurance. En assurances, le système a fait ses preuves et ne nécessite indiscutablement aucune adaptation. En revanche, des réformes s'imposent dans le domaine des obligations et des papiers monétaires.

La suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires aurait nombre de répercussions positives.

Les pour et les contre:

- ▲ Urgence des réformes de l'impôt anticipé concernant les obligations et les papiers monétaires
- ▲ La réforme de l'impôt anticipé est essentielle au renforcement du marché suisse des capitaux

Urgence des réformes de l'impôt anticipé concernant les obligations et les papiers monétaires

Les emprunts émis par les entreprises sont essentiellement détenus par des investisseurs institutionnels. Or, ceux-ci se déportent sur les marchés de capitaux étrangers afin d'échapper à l'impôt anticipé. Cela pousse les groupes suisses à émettre leurs obligations et leurs titres par l'entremise de structures étrangères. La création de valeur a donc lieu à l'étranger et les emplois en découlant y sont externalisés ; par ailleurs, le financement de ces structures étrangères a un coût pour les entreprises suisses. Les structures étrangères ne sont plus adaptées au contexte actuel et sont en contradiction avec les directives internationales en matière de transparence.

La réforme de l'impôt anticipé est essentielle au renforcement du marché suisse des capitaux

La suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires aurait nombre de répercussions positives.

Des émissions directes sur les bourses suisses permettraient d'assurer les refinancements.

Cela contribuerait au renforcement de la place Suisse, place financière et marché des capitaux, à la relance du négoce en Suisse et à l'élargissement du socle des investisseurs en Suisse.

La rentabilité des entreprises suisses s'en trouverait améliorée.

Cela encouragerait l'implantation en Suisse de fonctions de trésorerie requérant des emplois qualifiés ainsi que celle des services connexes.

Il ne serait plus nécessaire de prévoir des exceptions pour les instruments d'endettement sans fonds propres amortisseurs de risques proposés par les établissements bancaires (bail-in bonds, cocos et write-off bonds).

L'ASA souligne une fois de plus l'urgence de la réforme de l'impôt anticipé dans le domaine des obligations et des papiers monétaires pour le secteur de l'assurance, l'économie dans son ensemble, le marché des capitaux, la place financière et la place Suisse.

Politique en matière de place financière

Stratégie en matière de marchés financiers

Secteur financier

Fiscalité, impôts

Vous pourriez être intéressé par ce qui suit

Les assureurs privés génèrent 2,8 milliards de francs d'impôts chaque année

Les assureurs privés suisses sont des contribuables importants et participent largement au bon fonctionnement de notre économie.

Contexte 11.02.2019

[Plus](#)

Exigences en capital – une harmonisation avec l'UE s'impose

Les exigences excessives du Test suisse de solvabilité SST en fonds propres ne sont pas sans conséquences sur l'économie nationale.

Contexte 16.11.2017

[Plus](#)

Le projet fiscal 17 est indispensable, et sa mise en œuvre urgente

Le Projet fiscal 17 et sa mise en œuvre sont absolument indispensables. L'Association Suisse d'Assurances (ASA) soutient cette réforme et insiste sur l'urgence de son application.

Communiqués de presse 28.08.2018

[Plus](#)